

# PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC








Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Téléphone : (450) 679-0530  
Sans frais : 1 888 286-1850  
Télécopieur : (450) 679-4300  
Courriel : spbrm@upa.qc.ca



LE PLAN CONJOINT  
**Une mise en marché  
efficace de votre bois...**

— Voir l'éditorial en page 2 —

## TABLE DES MATIÈRES

Assemblée générale annuelle .....	 1
Éditorial.....	 2
Situation des marchés.....	 3
Tordeuse des bourgeons de l'épinette, MRC de la Vallée-de-la-Richelieu, Évènements régionales, Fédé-Info.....	 4
Combien vous reste-il dans vos poches?, Paiement des ajustements de carburant, Permis de livraison et paiements, Négociations.....	 5
Tournées d'information.....	 6
Infos-Marchés (Cahiercentral).....	 1 12

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Publication

Plan conjoint des producteurs forestiers du  
Sud-Ouest du Québec (PCPFSOQ)

### Rédaction

Richard Montpetit, Armand Plourde et  
la Fédération

### Traduction

Susy Domenicano

### Montage *Forêt d'avenir*

Kathleen Soucy

### Montage *Infos-Marchés*

Monique St-Georges

### Impression

Impressions Credo inc.

### Distribution

Aux producteurs de bois de la région  
du sud-ouest du Québec

### Tirage

6 000 exemplaires

### Poste-publications

N° de convention : 41124099

## AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À TOUS LES PRODUCTEURS FORESTIERS  
DU SUD-OUEST DU QUÉBEC VISÉS  
PAR LE PLAN CONJOINT

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec qui se tiendra aux coordonnées suivantes:

Le jeudi 25 mai 2006 à 13 h

Hôtel Best Western  
420, Mgr Dubois, Saint-Jérôme  
Tél. : (450) 438-1155

Pour se prononcer sur l'administration du Plan conjoint, les producteurs devront présenter une preuve de propriété sous forme de reçu de taxes, carte de statut de producteur forestier ou autre.

Nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée et serons heureux de vous accueillir à cette occasion.

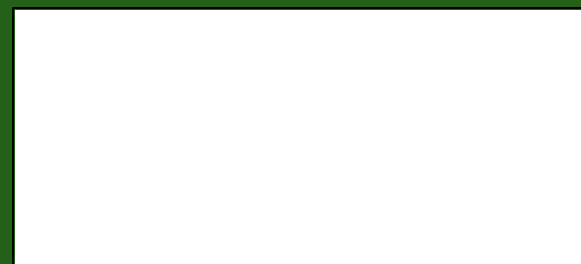
Armand Plourde, secrétaire

### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la réunion par l'administrateur désigné
02. Lecture et adoption de l'avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales annuelles et spéciales des producteurs de bois visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Montréal tenue le vendredi 2 avril 2004 et de l'assemblée générale annuelles et spéciales du Plan conjoint des producteurs de bois Outaouais-Laurentides tenue le 28 avril 2004
05. Message de l'administrateur désigné
06. Lecture et adoption du rapport d'activité
07. Lecture et adoption du rapport financier
08. Nomination d'un vérificateur
09. Orientation pour 2006
10. Exposé des invités
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

Prière de retourner :

Plan conjoint des producteurs forestiers  
du Sud-Ouest du Québec  
Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555  
Longueuil (Québec) J4H 4E7



La production de bois en forêt privée enregistre chaque année une baisse des volumes livrés aux usines qui inquiètent les gestionnaires de la mise en marché. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette tendance; notons, entre autres, la réglementation municipale qui limite les volumes récoltés sur une propriété, les nouveaux propriétaires davantage villégiateurs que producteurs de bois, un manque de main-d'œuvre, le vieillissement des producteurs actifs sans oublier la rationalisation de l'industrie forestière. C'est dans ce contexte que plusieurs syndicats de producteurs forestiers à travers le Québec ont entrepris des réflexions et posé des actions pour remédier à la problématique. Les administrateurs des Syndicats des producteurs de bois, Outaouais-Laurentides (SPBOL) et de Montréal ont, pour leur part, examiné les avantages de fusionner leur Plan conjoint respectif. Il est apparu qu'une fusion des Plans conjoints permettrait de consolider certains marchés, d'augmenter la force de négociation des producteurs et d'assurer une gestion optimale de la mise en marché afin d'améliorer le prix aux producteurs.

C'est pourquoi, le 8 octobre 2004, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec approuvait la fusion, décidée respectivement par les assemblées générales de producteurs, des ex-plans conjoints des producteurs de bois des territoires Outaouais-Laurentides et de Montréal. Un nouveau Plan conjoint, celui des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 en lieu et place des précédents qui ont cessé automatiquement d'exister. Ainsi, le Plan conjoint résultant de la fusion de ceux d'Outaouais-Laurentides et de Montréal, jouissant de tous les droits et pouvoirs, est saisi de tous les biens et assume toutes les obligations de l'application des Plans conjoints ainsi fusionnés, articles 107 et 109 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires du Québec. Cette loi prévoit également, à l'article 60, que l'administration d'un Plan conjoint peut être appliquée par un syndicat professionnel composé exclusivement de producteurs du produit visé, élus lors de l'assemblée annuelle. Dans le cas du Sud-Ouest, il fut convenu lors des assemblées constituantes du Plan conjoint que son administration serait confiée à un syndicat composé en nombre égal de producteurs sélectionnés parmi les administrateurs des syndicats professionnels d'Outaouais-Laurentides et de Montréal. Le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec ainsi créé fut chargé de l'application du nouveau Plan conjoint.

En février 2005, le président du Syndicat du Sud-Ouest, monsieur Palma Molloy, sollicite auprès de la Régie une rencontre puisque deux positions s'affrontent au sein du conseil d'administration paralysant les instances décisionnelles du Syndicat et empêchant la bonne administration du Plan conjoint. Une séance publique réunissant les principaux intéressés se tiendra le 20 avril 2005 pour discuter de la question. Après avoir entendu les représentants des Syndicats d'Outaouais-Laurentides et de Montréal, du personnel chargé de la gestion du Plan conjoint, des représentants de la Fédération des producteurs de bois du Québec et de l'Union des producteurs agricoles du Québec, la Régie constate ce qui suit :

- le conseil d'administration du Syndicat chargé de l'administration du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest n'assume pas ses obligations relatives à l'administration et à l'application du Plan conjoint;
- l'administration et l'application du Plan conjoint sans direction ni décision de l'administrateur de celui-ci, semblent se faire par des employés selon les anciennes habitudes et dans les territoires des anciens Plans conjoints fusionnés;
- des producteurs ou groupes de producteurs, sans mandat ni pouvoir pour le faire, prennent des décisions, en lieu et place, de l'administrateur du Plan conjoint, ce qui compromet l'application efficace de dernier, la crédibilité de l'office et peut causer des préjudices aux producteurs et aux intervenants visés par le Plan conjoint;
- les administrateurs du Syndicat chargés d'administrer le Plan conjoint sont divisés sur les orientations à prendre. Même si tous reconnaissent encore les besoins qui ont justifié la fusion, les administrateurs des territoires d'Outaouais-Laurentides demandent, entre autres, une application régionale du Plan conjoint selon les territoires de ces anciens Plans conjoints en plus d'une modification de leur représentation au conseil alors que ceux des territoires Montérégie Lanaudière souhaitent que tous les efforts soient faits pour rendre opérationnel l'administration unifiée décidée par les producteurs et approuvée par la Régie.

En conséquence, la Régie conclut que la situation actuelle ne favorise pas une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé par ce Plan conjoint. La paralysie de l'administration ne pouvant se poursuivre plus longtemps, elle nomme, le 2 mai 2005, en vertu de ses pouvoirs, un administrateur désigné qui sera le seul habilité pour prendre les décisions, donner les directives et signer ou autoriser la signature de documents, chèques et effets bancaires pour l'administration et la gestion du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest. Cette décision fut contestée le 31 octobre dernier devant la Cour supérieure du Québec par le SPBOL. Le juge Bédard a rejeté avec dépens la requête du SPBOL : « Il n'a pas démontré que la décision de la Régie était erronée, encore moins qu'elle était manifestement déraisonnable ». Messieurs Yves Lapierre et Claude Lambert furent rétrospectivement nommés pour occuper la fonction d'adminis-

trateur désignée qui, depuis le 14 octobre 2005 est assumée par l'auteur du présent article, Monsieur Jean Gobeil. Je suis ingénieur forestier ayant plus de 25 ans de pratique dans le milieu forestier québécois dont plusieurs années en forêt privée. Depuis 2001, j'offre le cours aménagement des forêts privées du Québec aux étudiants de la faculté de foresterie de l'Université Laval à Québec. J'occupe également une autre fonction par intérim, la présidence, direction générale, de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec jusqu'à la nomination du successeur en mars 2006.

Au lendemain de ma nomination, le différent entre le Syndicat des producteurs Outaouais-Laurentides et celui du Sud-Ouest prenait une tournure pour le moins troublante; une tentative du SPBOL entreprise pour mettre en faillite le SPFSOQ et la nomination d'un séquestre intérimaire Ginsberg, Gingras & associés ayant mandat de tutelle, le temps que la requête en faillite passe devant le juge de la Cour supérieure du Québec. La requête fut entendue le 12 décembre 2005 et rejetée par le juge Landry après audition et présentation de la preuve de chacune des parties. Aucun motif ne justifiait une telle requête. À la suite du différent entre les syndicats, les raisons de vouloir protéger les sommes de la vente des bois aux usines du territoire déposées dans un compte bancaire gelé par la Caisse populaire et ainsi garantir les paiements aux producteurs étaient certes louables mais non justifiées. En aucun temps, ces sommes ont été en danger puisque la situation financière du Syndicat des producteurs forestiers du Sud-Ouest n'a aucunement été en péril ou menacée de faillite. Cette mesure excessive n'aura que réduit la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour l'administration et la gestion du Plan conjoint. Elle aura également laissé des traces et des lendemains impossibles pour une réconciliation entre les administrateurs du Syndicat.

C'est pourquoi en vertu des pouvoirs conférés par la loi et qui me sont confiés par la Régie j'ai entrepris, dès le début de mon mandat, les démarches pour mettre le Plan conjoint à l'abri des remous potentiels générés par le différent. En termes pratiques pour le Plan conjoint cela veut dire l'engagement du personnel de gestion, la signature des conventions avec les acheteurs de bois, contrats avec les fournisseurs de services ou tous les documents concernant l'administration et la gestion du Plan conjoint et l'ouverture d'un compte bancaire identifié au nom du Plan conjoint conjoint. Pour ce dernier aspect, j'ai mandaté le procureur affecté aux affaires juridiques du Plan conjoint, M<sup>re</sup> Claude Régner d'ouvrir un compte de banque en fidéicommiss. Cette mesure garantit tant les producteurs que les acheteurs de bois que les sommes provenant des transactions se rapportant aux bois produits sont à l'abri de toute intervention visant à perturber les versements des sommes dues aux producteurs. Seul M<sup>re</sup> Régner est autorisé à signer les chèques après vérification et autorisation des transactions par l'administrateur désigné. Vos argents sont ainsi protégés et les versements des sommes dues peuvent s'effectuer dans les délais normaux.

Nous entrons maintenant dans une phase de rationalisation suivie d'une période de consolidation. La phase de rationalisation vise à uniformiser les méthodes de fonctionnement qui prévalaient dans les anciens territoires de gestion, Outaouais-Laurentides et Montréal. Cette uniformisation concerne aussi bien les outils de gestion que les activités administratives du Plan conjoint. C'est pourquoi à la fin de l'année 2005, nous avons concentré toutes les activités administratives (émission des contingents, paie au producteur, etc.), au siège social de Longueuil entraînant ainsi la fermeture définitive du bureau à Gatineau (Masson). Ajoutons que cette décision fut également motivée par le besoin criant de préserver l'équilibre budgétaire fortement hypothéqué par les événements judiciaires des derniers mois. Je profite de l'occasion pour vous remercier à l'avance de votre compréhension pour les délais et inconvénients que ces changements pourront occasionner, le temps de mettre le tout en place. Mais, soyez assurés que les services sont non seulement maintenus mais ils seront améliorés au cours des premiers mois de l'année 2006. À cette mesure s'ajoute la présence accrue du personnel technique sur le terrain en réponse à la volonté souvent exprimée par les producteurs pour des services conseils et de support à la mise en marché de leur bois. N'hésitez pas à contacter le technicien de votre secteur, il est à votre disposition.

La phase de consolidation vise pour sa part à se doter des meilleurs outils et de la réglementation appropriée pour faire en sorte d'avoir accès aux marchés dans les meilleures conditions de vente. Ce que le Plan conjoint recherche est une plus grande efficacité pour faire en sorte que la somme versée aux producteurs comme aux transporteurs soit la plus élevée possible dans la mesure de la capacité de payer des acheteurs. Cette consolidation sera faite en considérant la volonté des producteurs forestiers du Sud-Ouest d'opter pour le changement proposé.

Nous aurons constamment à l'esprit que le Plan conjoint est un processus démocratique de mise en marché des bois en forêt privée. Il revient aux producteurs seulement d'accepter ou de refuser les propositions qui seront faites. Nous respecterons, non seulement cette directive mais nous verrons à ce que personne n'interfère dans le processus. Le Plan conjoint appartient aux producteurs, et à eux seuls, d'en disposer comme bon leur semble.

Jean Gobeil, ing.f. M.Sc., administrateur désigné

# Situation des marchés

Depuis la parution du tout premier numéro du Forêt d'Avenir produit en janvier 2005, non seulement ça brasse au niveau de l'application du nouveau Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec mais aussi le portrait de l'industrie forestière au Québec est plutôt catastrophique et alarmant pour l'avenir de la foresterie québécoise.

Dans les journaux, les médias et autres médiums d'information, il n'y a pas une journée ou les manchettes ne relatent les situations troublantes du monde industriel forestier. L'exercice suivant vous permettra de comprendre et de vous dresser un bilan sombre de l'industrie forestière du Québec.

Pour ajouter plus de piquant la situation en forêt privée n'est guère plus rose, les propriétaires privés exploitants diminuent, la main d'œuvre qualifiée vieillit, la relève quitte pour les grands centres urbains, les multiples règlements municipaux régissant l'abattage des arbres empêchent et restreignent l'exploitation forestière en forêt privée. Les coûts d'exploitation augmentent constamment, le carburant atteint des niveaux alarmants,

d'érable et de peuplier. A l'automne 2005, la compagnie exigeait que, pour livrer du peuplier les producteurs devaient livrer davantage d'érable. Également, le contexte de la fermeture de l'usine de Domtar Cornwall a fait en sorte que Papier Fraser a un surplus de volumes en inventaire et qu'elle s'approvisionne de façon régulière de copeaux en provenance de l'Ontario et du nord des États-Unis au détriment des bois de la forêt privée de l'Outaouais et des Laurentides. Notre entente avec Papiers Fraser se termine en 2009 et les prix 2006 dépendent essentiellement de la combinaison de divers indices des marchés (indice des prix à la consommation, le taux de change et le prix de la pâte Kraft blanchie de feuillus).

Smurfit Stone (Portage-du-Fort)  
À l'image de l'usine de Papiers Fraser, Smurfit Stone est dans le même contexte que Papiers Fraser; possiblement à vendre.

Smurfit Stone  
produit également une pâte Kraft blanchie à base de feuillus. Quelle décision les dirigeants de Smurfit Stone prendront-ils? Et quand?

Les approvisionnements 2005 seront inférieurs aux volumes conclus dans nos attentes qui se termineront en 2006. Pour les prix 2006, une majoration en moyenne de 2,5 % devrait être appliquée sur ceux de 2005.

Domtar (Windsor)  
L'usine de Domtar Windsor, localisée en

Estrie, produit une pâte à base de feuillus et un produit fini destiné à la consommation ce qui la favorise par rapport aux usines de Papiers Fraser et Smurfit Stone. Domtar annonçait en novembre dernier, la fermeture définitive de son usine à Cornwall en Ontario, de la scierie les Produits forestiers Grand-Remous au nord de Maniwaki et d'autres usines hors de notre région.

Pour les approvisionnements, nous avons renouvelé notre entente en réduisant les volumes considérablement pour les approcher du niveau de production des dernières années. De plus, nous avons obtenu des augmentations de prix qui s'appliqueront après atteinte des volumes annuels prévus qui sont de 4 000 tma de peuplier et de 2 000 tma de feuillus durs.

## Papier

Le papier journal est principalement produit avec les essences résineuses (sapin et épinette). Certaines usines utilisent un pourcentage de peuplier pour donner une blancheur au papier et aussi réduire les coûts d'approvisionnement et produits chimiques.

Tout comme les pâtes de feuillus, la situation des usines est précaire, notre dollar grimpe toujours et, conjugué avec les conclusions du rapport

Coulombe et la position du gouvernement de réduire les allocations de bois en forêts publiques de 20 %, le tout fait en sorte que l'industrie éprouve également des difficultés pour être rentable et survivre. (Voir le tableau 2 indiquant les prix du papier journal).

Tableau 1	Indice prix consommation		Fluctuation	
	IPC Canada		\$CAN/\$US	
MOIS	2004	2005	2004	2005
JANVIER	122,9	125,3	1,29970	1,22500
FÉVRIER	123,2	125,8	1,32970	1,24200
MARS	123,6	126,5	1,33540	1,21350
AVRIL	123,9	126,9	1,34180	1,23290
MAI	123,0	127,0	1,37750	1,25830
JUIN	125,1	127,2	1,36150	1,24430
JUILLET	125,0	127,5	1,32800	1,22320
AOÛT	124,8	128,0	1,31240	1,20660
SEPTEMBRE	124,9	129,1	1,28790	1,17890
OCTOBRE	125,2	128,5	1,24710	1,17450
NOVEMBRE	125,7	128,2	1,19460	1,18110
DÉCEMBRE	125,4	128,1	1,21460	1,16590

Sources : Statistique Canada / Pribec

Tableau 2	Papier journal		Pâtes Kraft blanchies feuillus	
	\$US tonnes		\$US tonnes	
MOIS	2004	2005	2004	2005
JANVIER	530	580	510-520	570-580
FÉVRIER	530	580	510-520	570-580
MARS	530	580	520-530	600-610
AVRIL	545	605	550-570	620-630
MAI	545	605	550-570	620-630
JUIN	550	605	570-590	610-630
JUILLET	550	610	570-590	600-620
AOÛT	550	625	560-570	600-620
SEPTEMBRE	555	625	560-570	600-610
OCTOBRE	560	630	540-550	610-620
NOVEMBRE	560	635	520-540	610-630
DÉCEMBRE	560	645	540-550	600-630

Sources : Indices Papetière Foex / Indices Pulp / Paper Week

les prix usines demeurent stagnants, vivre de sa forêt devient de plus en plus précaire.

Que nous réserve l'avenir? Nos forêts deviendront-elles des parcs, des réserves, des lieux de villégiatures? Le virage vert a-t-il atteint et éteint la vie forestière privée? Nous sommes pourtant loin de nos racines pour qui, depuis des générations, la forêt a servi à nourrir et meubler les familles québécoises.

## Pâtes et papiers

Pâtes et papiers, deux industries souvent jumelées mais totalement différentes par leurs productions et produits respectifs.

Les pâtes sont reliées aux usines dont la production est axée principalement sur la pâte Kraft de feuillus ou de certains résineux et les principaux intervenants de nos régions sont représentés par Papiers Fraser à Thurso, Smurfit Stone à Portage-du-Fort, Domtar à Windsor. Le tableau 2 vous indique l'évolution des prix de la pâte Kraft à base de feuillus.

## Papier Fraser (Thurso)

La situation économique, notre dollar fort (voir l'évolution au tableau 1), la compétition mondiale des usines plus modernes, plus performantes et dont les coûts d'opération sont moindres positionnent l'industrie de Papiers Fraser dans un contexte d'une fermeture imminente. Tout comme une autre usine de la même compagnie localisée aux États-Unis qui est dans le collimateur, laquelle fermera la première?

Au niveau des approvisionnements, les volumes ont diminué principalement pour les essences

## Papier Masson (Gatineau)

Pulp and Paper week de septembre 2005 annonçait que l'usine de Papier Masson était à vendre et on peut lire dans le quotidien *Le Droit* du 15 décembre dernier que Papier Masson devient propriété américaine.

La compagnie White Birch dont le siège social est localisé à Greenwich au Connecticut se porte acquéreur de l'usine et devient le troisième producteur de papier journal en Amérique du Nord.

Depuis l'année 2000, cette industrie s'approvisionne uniquement en copeaux de bois résineux produits par des scieries du Québec et de l'Ontario.

## Bowater (Gatineau)

L'entreprise américaine semble en meilleure position que ses concurrents (Kruger, Abitibi Consolidated et Papier Masson), mais une fragilité relative persiste quand même à cette usine puisqu'elle annonçait vouloir réduire ses frais d'exploitation et la réorganisation de ces effectifs.

Fluctuations du carburant diesel						
Tableau 3	Prix par litre sans taxe			Prix minimum estimé		
	Ontario et Québec			cents/litre		
MOIS	2003	2004	2005	2003	2004	2005
JANVIER	60,42	57,62	69,8	41,22	40,02	48,72
FÉVRIER	65,52	62,6	70,82	48,05	43,07	50,92
MARS	71,1	60,58	74,45	47,86	37,32	55,72
AVRIL	58,22	57,74	75,78	35,52	36,6	55,42
MAI	55,12	61,52	73,87	31,97	41,38	53,06
JUIN	51,64	61,35	78,26	31,02	40,32	58,22
JUILLET	51,92	62,38	79,86	31,8	41,9	59
AOÛT	53,2	65,35	81,17	45,04	45,04	61,04
SEPTEMBRE	52,24	67,78	89,03	47,45	47,45	66,17
OCTOBRE	52,07	74,9	90,57	32,37	55,02	68,92
NOVEMBRE	52,87	71,67	83,47	32,85	50,62	
DÉCEMBRE	54,44	68,25		34,32	47,62	
<b>Moyenne</b>	<b>56,56</b>	<b>64,31</b>	<b>72,26</b>	<b>35,9</b>	<b>43,8</b>	<b>57,7</b>

\*\* Source : Canadian Domestic Fuel Surcharge

\*\* Source : Régie de l'énergie

Comme Papier Masson, l'usine de Bowater s'approvisionne également en copeaux en provenance de scieries résineuses locales (Bowater Maniwaki) et diverses autres en province.

Armand Plourde  
Directeur général

## Tordeuse des bourgeons de l'épinette

...l'infestation est de retour, vérifiez vos boisés!



La Tordeuse des bourgeons de l'épinette est de retour selon les données d'inventaire aérien du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (voir tableau). L'année 2005 indique une progression alarmante, plus de 15 500 hectares sont affectés par rapport à l'année 2001.

Nous recommandons à tous les propriétaires de boisés des secteurs localisés au nord de la ville de Gatineau, de la vallée de la Gatineau jusqu'à la municipalité de Kazabazua d'examiner attentivement l'état de vos propriétés de façon à déceler toute trace de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Comme le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'effectuera aucune pulvérisation aérienne d'insecticides biologiques et compte tenu que 95 % du territoire affecté se localise en forêt privée, il appartient aux propriétaires de suivre l'évolution de l'infestation.

Avant d'effectuer tous travaux (coupes de bois, éclaircies ou traitements sylvicoles) veuillez consulter les ressources disponibles pour vous permettre de bien connaître la situation de l'épidémie touchant votre propriété.

À noter que pour certains peuplements affectés, les bois doivent être récupérés dans un délai bien précis et très court sinon, il y a risque de perdre une ressource importante. Il convient également de bien vous renseigner auprès du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec sur les marchés accessibles pour le bois endommagé par la Tordeuse avant d'exploiter votre propriété.

Affectation en hectares (Outaouais)				
Année	Légère	Modérée	Grave	Totale
2005	3 688	12 492	29 477	45 657
2004	2 431	3 585	24 179	30 195
2003	212	448	314	974
2002	1 404	707	1 288	3 399
2001	586	2 359	14 938	17 383
2000	2 641	1 717	5 812	10 170
1999	2 334	3 682	16 185	22 201
1998	1 128	2 238	7 116	10 482
1997	771	779	3 522	5 072
1996	638	784	3 778	5 200
1995	309	653	3 657	4 619
1994	137	790	828	1 755

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction de la conservation des forêts 21 juillet 2005

### Ressource à contacter pour la mise en marché :

M. Pierre Farley  
Plan conjoint des producteurs forestiers  
du Sud-Ouest du Québec  
Tél. : 819 775-8273 ou 450-679-0530

### Pour la progression de l'épidémie :

MRNFP régional : 819 772-3487  
Buckingham : 819 986-1280  
Pontiac : 819 683-2626  
Maniwaki : 819 449-3333

Richard Montpetit

## Fédé - Info



La Fédération  
des Producteurs  
de Bois du Québec

La Fédération est heureuse de s'adresser à nouveau aux propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec. Au cours de la dernière année, les actions de la Fédération ont été consacrées, de façon importante, au dossier du financement du Programme de mise en valeur de la forêt privée.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'une rencontre des partenaires associés au nouveau régime de mise en valeur de la forêt privée mis en place en 1995. Cette rencontre doit être convoquée par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour le printemps 2006. Elle devrait permettre de convenir d'orientations futures, non seulement au niveau du financement de la mise en valeur, mais également en ce qui concerne l'intervention du monde municipal pour la protection du couvert forestier, le fonctionnement des agences, le statut de producteur forestier et la fiscalité sur le revenu. Sur ce dernier dossier, la Fédération, avec l'appui de l'UPA et de la Fédération canadienne des propriétaires forestiers, a multiplié les interventions auprès du gouvernement fédéral au cours des derniers mois. Ces interventions visent à favoriser la mise en place de mesures permettant l'étalement du revenu de la vente de bois et la déduction des dépenses de sylviculture.

Sur un autre plan, la Fédération a soutenu les travaux qui ont mené à la création du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec et à la mise en place du nouveau Plan conjoint. Elle a maintenu son appui tout au long de l'année pour en assurer le fonctionnement. Cet appui est fondé sur la certitude que les intérêts de l'ensemble des producteurs de votre territoire seront bien défendus par le nouveau Plan conjoint. La Fédération est également d'avis, qu'il est dans l'intérêt des producteurs, que le syndicat reprenne en main le plus rapidement possible l'administration du nouveau Plan conjoint et en assure le fonctionnement. Il revient aux producteurs de convenir des actions à prendre pour assurer une mise en marché efficace de leur bois pour faire face aux défis qui découleront de la restructuration en cours dans l'industrie forestière. L'affiliation du Syndicat du Sud-Ouest à la Fédération est également souhaitée pour diverses raisons. D'une part, il est dans l'intérêt des milliers de propriétaires forestiers de votre vaste territoire que votre syndicat soit associé aux orientations convenues dans les différents dossiers pilotés par la Fédération. D'autre part, c'est avec le regroupement de tous les syndicats au sein de la Fédération que celle-ci pourra être pleinement efficace.

La Fédération



La MRC désire vendre par appel d'offres public seize (16) terres publiques intramunicipales (TPI) dont elle veut se départir. Ces lots ont en moyenne une superficie de 21,20 hectares, la plupart sont forestiers, mais certains d'entre eux sont localisés au bord de l'eau et sont lotissables.

La procédure de soumission et les documents à compléter sont disponibles gratuitement en ligne au [www.mrcvg.qc.ca/textes/vente-lots.shtml](http://www.mrcvg.qc.ca/textes/vente-lots.shtml). On peut aussi se les procurer au coût de 50 \$ plus taxes non remboursable en se présentant à la MRC au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures, tous les jours ouvrables à partir du lundi 6 mars 2006.

Les soumissions seront reçues sous pli scellé à ladite adresse et auxdits jours et heures, jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> juin à midi (12 h). Un reçu sera émis sur demande, les envois postaux ordinaires sont déconseillés.

Pour les intéressés, des visites des terrains sont organisées. Les jours et heures des visites sont indiqués dans les documents de soumission et on doit s'inscrire en téléphonant au (450) 463-3241 poste 242. La date limite pour l'inscription est le vendredi 28 avril 2006 à 16 heures.

Richard Daigle, ing. f.  
Chef Service des TPI

## Évènements régionaux



Rencontre thématique « Mieux connaître le potentiel de la forêt » présentée à Cowansville le 9 mars 2006 de 13 h à 16 h 30.

Portant sur un guide de martelage forêt-faune adapté aux forêts privées, la production de noix comestibles en attente de bois d'œuvre et d'un guide de façonnage des billots pour la mise en marché. Les participants recevront un cédérom contenant tous les documents produits par le PMVRMF – volet II. Le coût de participation est de 10 \$ par personne. Pour obtenir plus d'information ou s'inscrire par courriel : [marheume@afm.qc.ca](mailto:marheume@afm.qc.ca) ou par téléphone au 1-800-266-5402.

Vidéoconférence « Qualité des bois résineux de plantation : connaissances et perspectives » présentée à Saint-Hyacinthe le 16 mars 2006 de 10 h à 12 h. L'activité est offerte gratuitement.

Pour obtenir plus d'information ou s'inscrire par courriel : [marheume@afm.qc.ca](mailto:marheume@afm.qc.ca) ou par téléphone au 1-800-266-5402.

Marc-André Rhéaume, ing. f.  
Agence forestière de la Montérégie

# Combien vous reste-il dans vos poches?

**D**ans le calcul de vos coûts d'opération forestière, combien vous restera-t-il une fois tous les intrants payés (transport, bûcheron, permis et autres dépenses reliées à la coupe). Un des éléments importants qui mérite un examen minutieux est certainement le coût du transport qui vous est réclamé pour faire livrer votre production aux diverses usines acheteuses.

Pour évaluer les coûts appliqués, certaines règles doivent être considérées par le producteur forestier et son transporteur.

Pour les producteurs forestiers des régions de l'Outaouais et des Laurentides nous vous suggérons des prix approximatifs de base pour vous guider lors des discussions avec les transporteurs forestiers.

## DISTANCES DES USINES / COÛTS DE TRANSPORT 2005 (secteur Outaouais-Laurentides)

Compagnies	Distance moyenne (km)	Coûts (\$)/tm
Papiers Fraser (Thurso)	80	14
Smurfit Stone (Portage-du-Fort)	110	15
Louisiana-Pacific (Bois-Franc)	110	15
Louisiana-Pacific (Saint-Michel-des-Saints)	+ 210	21

RESPONSABILITÉ DU PRODUCTEUR	RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR
1) Préparer le bois selon les normes de qualité spécifiques de chaque acheteur	1) Ramasser les quantités de bois des producteurs
2) Empiler son bois correctement en bordure d'un chemin de camions	2) Récupérer chez les producteurs les balances de bois
3) Débarder son bois promptement afin d'en assurer de la fraîcheur	3) Évaluer le plus correctement possible le bois avec le producteur
4) S'assurer auprès de son transporteur de la qualité exacte de bois par essence pour un voyage complet	4) S'assurer que le bois est façonné selon les normes de chaque acheteur.
5) Contacter rapidement son transporteur quand son chargement est prêt	5) Respecter la priorité des appels pour les livraisons des voyages de bois de ses clients

COÛTS DE TRANSPORT INCLUANT LE DÉCHARGEMENT	
Distance (km)	Prix \$ (tmv)
0 à 50	12
51 à 70	13
71 à 90	14
91 à 110	15
111 à 130	16
131 à 150	17
151 à 170	18
171 à 190	19
191 à 210	20
211 et plus	21



Considérant également que nous livrons du bois à plusieurs acheteurs disséminés sur un vaste territoire, nous vous suggérons de discuter avec votre transporteur de la possibilité pour celui-ci de réaliser du « transport double ». Ce système fait en sorte que votre transporteur livre votre bois à une usine désignée, qu'il prenne en charge le bois d'un autre producteur situé près du point de livraison et qu'il rapporte un chargement à une usine située près de votre site de production. Ainsi, le transporteur réalise deux chargements pour sensiblement les mêmes dépenses et lui permet d'accorder une réduction sur le coût normal du transport.

Le Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec préconise un mouvement des bois le plus économique possible. Pour ce faire, il rencontrera les transporteurs au cours des prochains mois pour convenir avec eux des conditions de transport viables et acceptables pour tous. Le transport, ça se négocie. Dans toutes les situations le but demeure le même : que chacun des intervenants retire le maximum.

Richard Montpetit

## Paiements des ajustements de carburant

À la suite des jugements de la Cour supérieure du Québec qui donne autorité au Plan conjoint sur les sommes versées par les compagnies acheteuses de bois, l'administrateur désigné a demandé aux administrateurs du SPBOL de libérer les sommes qui sont actuellement gelées dans les comptes de la Caisse populaire de Masson pour permettre une remise de ces sommes qui sont dues aux producteurs.

En dépit des décisions fermes de la Cour, les agents sont toujours bloqués et nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements des ajustements de carburant pour les périodes de janvier à mars 2005 pour les compagnies Papiers Fraser, Louisiana-Pacific Saint-Michel-des-Saints, et des ajustements de prix pour Bowater pour la même période.

Dès que disponible, le Plan conjoint vous versera les sommes dues. Soyez assurés que nous déployons tous les efforts possibles pour régler ce conflit dans les plus brefs délais.

Armand Plourde, directeur général

## Permis et paiements de livraison

Vous avez constaté que depuis le premier janvier dernier, les permis de livraison sont maintenant émis à partir du bureau de Longueuil. Comme mentionné dans l'éditorial de l'administrateur désigné, tout le travail administratif se fait maintenant à partir de cet emplacement.

Ainsi, si vous désirez obtenir des permis de livraison pour le bois à pâtes ou destiné aux panneaux, vous composez le numéro sans frais 1 888 286-1850 et y laissez votre message avec vos coordonnées. Le service de la paie vous émettra les autorisations en conséquence des cédules de réception des bois des diverses usines.

Pour les paies, vous pouvez nous joindre au même service en composant le numéro sans frais ou au (450) 679-0530 et en demandant le Plan conjoint M<sup>mes</sup> Jocelyne Gunville ou Séverine Heymans. Elles se feront un plaisir de répondre à votre demande d'information.

Armand Plourde, directeur général

## Négociations...

### Pâtes et papiers

Depuis décembre dernier, votre Plan conjoint a débuté les négociations avec les acheteurs de bois à pâtes résineuses. Des séances de négociations ont été tenues avec Abitibi-Consolidated et Kruger et l'offre de volume sera nettement inférieure aux années passées puisque la production de bois est maintenant fortement orientée vers le sciage. Dès que ces négociations seront conclues, des ajustements de prix seront apportés et vous seront versés.

### ATBBRM

Nous avons débuté les discussions avec les représentants de l'Association des transporteurs de bois brut de la région de Montréal en vue du renouvellement de l'entente de transport. Outre une révision des taux, les transporteurs souhaitent la révision des périodicités des versements des compensations, l'échange sur l'établissement d'une charte de tarif à la tonne par kilomètre, et diverses autres demandes. De son côté, le Plan conjoint est disposé à revoir certains tarifs et précisera un certain nombre d'exigences relatives au paiement des transports et des cédules de livraisons. Un dossier à suivre...

Armand Plourde, directeur général



# TOURNÉES D'INFORMATION

Avis à tous les producteurs de bois visés par le  
Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec

Vous êtes invités à assister à une assemblée d'information et d'échanges qui  
aura lieu, selon les secteurs, aux coordonnées suivantes. Notez que ces séances débiteront à 19 h 30 pour se terminer vers 23 h.

Nous vous attendons en grand nombre!

Le lundi 20 février 2006  
Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe  
1200, rue Johnson  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7  
Téléphone : (450) 774-3810

Le mardi 7 mars 2006  
Hôtel la Lorraine  
450, avenue Bethany  
Lachute (Québec) J8H 4H4  
Téléphone : (450) 562-5256

Le lundi 13 mars 2006  
Château Joliette  
450, rue Saint-Thomas  
Joliette (Québec) J6E 3R1  
Téléphone : (450) 752-2525

Le mardi 14 mars 2006  
Salle du conseil  
57, chemin de Montréal Est  
(Secteur de Masson-Angers)  
Gatineau (Québec) J8X 3Y9  
Téléphone : (819) 986-1250

## ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation et mot de bienvenue
- 2) Évolution du plan conjoint
  - Aspects juridiques
  - Règlements
  - Fonctionnement
- 3) Situation financière
- 4) Mise en marché
  - Situation des marchés
  - Livraisons
  - Respect des ententes
  - Transport
  - Paiement
- 5) Mise en valeur
- 6) Orientation de l'administrateur désigné
- 7) Divers
- 8) Levée de la séance



Bienvenue à tous  
et à toutes!

